DÉCISION N° 2124/98/CECA DE LA COMMISSION

du 2 octobre 1998

modifiant l'annexe IV de la décision n° 2136/97/CECA relative à l'administration de certaines restrictions à l'importation de certains produits sidérurgiques en provenance de la Fédération de Russie

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier,

vu la décision n° 2136/97/CECA de la Commission du 12 septembre 1997 relative à l'administration de certaines restrictions à l'importation de certains produits sidérurgiques en provenance de la Fédération de Russie [1], et notamment son article 8 en relation avec son article 7,

considérant que la Fédération de Russie a, conformément à l'article 3, paragraphe 4, de l'accord sur le commerce de certains produits sidérurgiques [2], demandé le transfert de certaines limites quantitatives prévues pour 1998 entre différents groupes de produits; que la Communauté européenne du charbon et de l'acier a accédé à cette demande;

considérant qu'il y a lieu, par conséquent, de modifier l'annexe IV de la décision n° 2136/97/CECA afin de tenir compte de la modification des limites quantitatives;

considérant que les mesures prévues par la présente décision sont conformes à l'avis du comité institué en vertu de l'article 7 de la décision n° 2136/97/CECA,

DÉCIDE:

Article premier

L'annexe IV de la décision n° 2136/97/CECA est remplacée par le texte de l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes.*

La présente décision est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 2 octobre 1998.

Par la Commission
Leon BRITTAN
Vice-président

[1] JO L 300 du 4. 11. 1997, p. 15.
[2] JO L 300 du 4. 11. 1997, p. 52.

ANNEXE

«ANNEXE IV

LIMITES QUANTITATIVES

Fédération de Russie

(en tonnes)

Produits	1997	1998	1999	2000	2001
SA. *Produits plats*					
1. Feuillards	207 487	204 861 (1)	223 308	228 890	234 613
1.a. Ébauches en rouleaux pour tôles	430 000	430 000	440 750	451 769	463 063
2. Tôles fortes	31 115	42 671 (2)	33 488	34 325	35 183
3. Autres produits plats	28 265	32 678 (3)	30 420	31 180	31 960
SB. *Produits longs*					
1. Poutrelles	12 000	11 718 (4)	12 915	13 238	13 569
2. Fil machine	28 000	27 342 (5)	30 135	30 889	31 661
3. Autres produits longs	104 357	112 515 (6)	112 314	115 122	118 000

(1) Ce chiffre a été diminué de 13 000 tonnes.
(2) Ce chiffre a été augmenté de 10 000 tonnes.
(3) Ce chiffre a été augmenté de 3 000 tonnes.
(4) Ce chiffre a été diminué de 882 tonnes.
(5) Ce chiffre a été diminué de 2 058 tonnes.
(6) Ce chiffre a été augmenté de 2 940 tonnes.»